

- ⚙️ Votre encadrement
- ⚙️ Vos représentants du personnel
- ⚙️ Votre médecin du travail
- ⚙️ Votre infirmier(ière) d'entreprise
- ⚙️ Votre assistant(e) sociale du travail
- ⚙️ Votre médecin traitant



Pour toute reproduction, contactez AIST 21.
© JPM & Associés • www.jpmaassociés.com • 02/2021

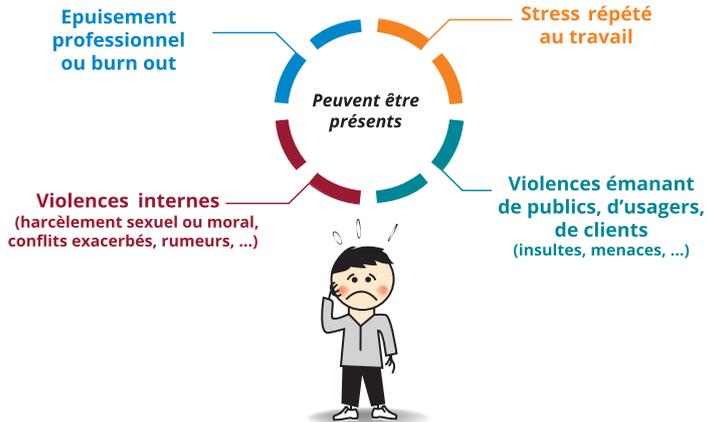
Votre médecin du travail peut vous conseiller et répondre à vos questions
AIST 21 • 03 80 77 85 30 • contact@aist21.com • www.aist21.com



DÉFINITION

Au travail, certaines organisations et/ou situations relationnelles difficiles peuvent avoir des répercussions sur la santé des salariés, allant d'un simple mal-être jusqu'à des problèmes de santé physiques ou psychologiques graves. C'est ce que l'on regroupe sous la dénomination «risques psychosociaux» (RPS).

Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non, du stress, des violences internes ou externes.



Ce n'est pas...

des désaccords dans le travail, des divergences de point de vue, des consignes de travail non partagées ou une surcharge de travail ponctuelle.

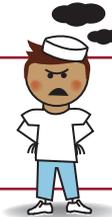
Si ces signes ne sont pas pris en compte, vous risquez une dégradation de la santé...

4 types de manifestations



Physiques

- Maux de tête
- Troubles digestifs, du sommeil, de l'appétit
- Douleurs musculaires
- Prise de poids...



Emotionnels

- Irritabilité
- Pleurs
- Anxiété
- Tristesse...



Intellectuels

- Oublis, erreurs
- Difficultés de concentration
- Difficultés à prendre des décisions...



Comportementaux

- Agressivité
- Isolement social
- Augmentation des comportements addictifs : tabac, alcool, médicaments...